Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212900484-20260605-DEL202641-DE

DEPARTEMENT
DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER

EDERN

Date de convocation
25 mai 2026

Date d'affichage de la convocation :
25 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 19

DEL-2026-41

OBJET

COMPOSITION COMMISSION SERENITE DES DEBATS

VOTE
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Alain QUEAU, 1er adjoint

Etaient présents : Sandra BOUCHER, Solenn CŒUR – LE MEUR, Dominique DILOSQUET, Camille GUILLOUX, Pierre-Alain FEREC, Nadine HASCOET, Stéphane JAYR, Samuel LARDEUX, Cyrille LE GUEN, Alain QUEAU, Patrice RANNOU et Maryline RIVIERE

Etaient absents et représentés : Pierre-Yves CHOSSEC, Stéphanie CORRE, Jean-Paul COZIEN, Sébastien HAMON, Daniel MAZE, Andrée PAUGAM, Christelle TREUT

Secrétaire de Séance : Dominique DILOSQUET

Lors du conseil municipal du 20 mai 2026, l'assemblée a décidé la création d'une nouvelle commission nommée « Commission Sérénité des débats ».

Cette commission est composée de 3 conseillers municipaux titulaires et 3 suppléants désignés par le conseil municipal, dont 2 représentants de la majorité (+ 2 suppléants) et 1 de l'opposition (+ 1 suppléant).
La commission peut être réunie à la demande :

- du maire,
- ou à la demande d'au moins 3 conseillers municipaux,

Le Conseil municipal décide :

- **De nommer : Andrée PAUGAM, Cyrille LE GUEN et Pierre-Alain Férec en tant que titulaires et Samuel LARDEUX, Solenn CŒUR – LE MEUR et Maryline RIVIERE en tant que suppléants.**
-

Pour extrait conforme,
Président de l'assemblée,
Alain QUEAU

MAIRIE D'EDERN (FINISTÈRE)